

Décret

Générale

modern

Décret n° 2019-018/PE/MERN portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de l'Electricité de Djibouti.

n° 2019-018/PE/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
29 janvier 2019

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro
31 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution dans les visas

VULa Loi n°12/AN/98 4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VULe Décret n°77-079/PR/MRI du 20 décembre 1977 portant réorganisation des Statuts d'Electricité de Djibouti

VULe Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

VULe Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Etablissements Publics à Caractère Administratif et réglementant la période transitoire des Entreprises Publiques

VULe Décret n°2003-0059/PR/MERN du 19 avril 2003 portant nomination des membres du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin fixant les attributions des ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Mme DEKA AHMED ROBLEH, représentante de la Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est nommée membre du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti en remplacement de Mr HASSAN ROBLEH OBSIEH.

ARTICLE 2

Le présent Décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH